

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 20/04/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="19"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p>Date d'affichage : 28/04/2026</p> <p>Date de publication : 28/04/2026</p>	<p>Le 27 avril 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE</p> <p>Était représenté : -</p> <p>Absent : -</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMARY</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2026-33

OBJET : Convention d'Aménagement de Bourg – demandes de subventions auprès du Département de la Gironde pour l'aménagement de la rue de la gare

La Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) est proposée par le Conseil Départemental de la Gironde aux communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent aménager, développer durablement et dynamiser leur centre bourg.

Par délibération n° 2022-65 du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le montant total prévisionnel des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg de Cabanac-et-Villagrains et retenu les fiches actions suivantes :

- C1 / traversée du centre bourg de Cabanac,
- C3 / place du général Doyen,
- V1 / carrefour entre la RD 651 et la RD 219 à Villagrains,
- V4 / abords de la salle des fêtes de Villagrains.

Ces 4 actions prioritaires ont fait l'objet d'une programmation sur 4 ans avec l'identification des subventions départementales attendues. A ce jour, les fiches actions V1 et C1 ont été réalisées.

Par délibération n° 2025-93 du 08 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité un avenant afin de réaliser la fiche action C2 (route de la Gare) en lieu et place de la fiche action C3 (place du Général Doyen).

Le montant des travaux de cette fiche action C2 est estimé à 230 390 € HT soit 276 468 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✚ de solliciter une subvention de 35 % d'un montant plafonné à 61 000 € HT au titre du dispositif « Aménagement de bourg » soit **21 350 €** auprès du Département de la Gironde,

- ✚ de solliciter une subvention de 40 % d'un montant éligible de « Aménagement de sécurité » soit **8 000 €** auprès du Département de la Gironde,
- ✚ de solliciter une subvention de 35 % d'un montant éligible de 25 000 € HT au titre du dispositif « FDAVC » soit **8 750 €** auprès du Département de la Gironde,
- ✚ de solliciter une subvention de 35 % d'un montant éligible de 66 140 € HT au titre de l'aide spécifique CAB soit **25 001 €** auprès du Département de la Gironde,
- ✚ de solliciter une subvention maximale de 40 % (montant à déterminer) d'un montant plafonné à 500 000 € HT au titre de la création d'une voie verte auprès du Département de la Gironde,
- ✚ d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement de la rue de la Gare	230 390 €	DETR 2026 - État	30 % des dépenses éligibles	21 120,75 €
		CD33 – Aménagement de bourg	35 % de 61 000 € HT	21 350 €
		CD33 – Aménagement de sécurité	40 % de 20 000 € HT	8 000 €
		CD33 – FDAVC	35 % de 25 000 € HT	8 750 €
		CD33 – Aide spécifique CAB	35 % de 66 140 € HT x CDS de 1,08	25 001 €
		Autofinancement	63,44 %	146 168,25 €
TOTAL HT	230 390 €	TOTAL		230 390 €

- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer toute convention proposée par le Département de la Gironde.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213300775-20260427-2026_33-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que

Pour copie conforme.

En mairie, le 27 avril 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Katia Pédemay', written over a horizontal line.

Katia PÉDEMARY